



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1841-12-2018, 1841-13-2018, 1858-01-2018 ET 1858-02-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 18 février 2019, les règlements suivants :

- *Règlement 1841-12-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre les habitations de 1 étage dans la zone Raa-3*
- *Règlement 1841-13-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'agrandir la zone Raa-6, d'éliminer les zones de moyenne et forte densité Rbb-2, Rbb-3 et Rc-17, et de créer la zone de faible densité Ra-26*
- *Règlement numéro 1858-01-2018 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin d'ajouter les établissements commerciaux de détail de catégorie : C11 – Vente au détail biens de consommation et C12 – Vente au détail biens d'équipements pour établissement de commerce de proximité*
- *Règlement numéro 1858-02-2018 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin de permettre la classification « C-42 – Services véhicules lourds »*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 février 2019. Ces règlements entrent en vigueur en date du 19 février 2019 et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 13 mars 2019.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA